



19

REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMANENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
A GENEVE

**Intervention de la République d'Angola a l'occasion de la 19eme session di
2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel de la République d'Albanie**

Monsieur le Président,

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la délégation de la République d'Albanie et se félicite pour la qualité de la présentation de son rapport.

Notre Délégation salue l'Albanie pour la mise en oeuvre de l'harmonisation de la législation nationale avec les dispositions des instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme, particulièrement en ce qui concerne la loi de la protection des droits de l'enfant aux dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant, et encourage le pays à renforcer sa coopération avec les mécanismes des droits de l'homme sur la matière.

Monsieur le Président,

La République de l'Angola se félicite des efforts déployées par la République d'Albanie dans le domaine de droits de la femme, l'égalité des sexes, la violence familiale et contre la femme.

Monsieur le Président,

Nous recommandons à la République d'Albanie à poursuivre des efforts dans le cadre de la coopération avec la société civile ainsi que le renforcement du rôle des mécanismes nationaux de promotion et protection des droits de l'homme.

Finalement notre délégation souhaite les vœux de pleine réussite à l'Examen Périodique Universel à la délégation de la République d'Albanie.

Je vous remercie.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unies à Geneva
45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève
Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch